



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
10 août 2011
Français
Original: anglais

Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

Dixième session

Changwon (République de Corée), 11-20 octobre 2011

Point 6 c) de l'ordre du jour provisoire

**Promotion et renforcement des liens avec les autres conventions
pertinentes ainsi qu'avec les organisations, institutions
et organismes internationaux compétents**

**Synergies concernant la présentation de rapports
au titre des Conventions de Rio**

Synergies concernant la présentation de rapports au titre des Conventions de Rio

Note du secrétariat

Rectificatif

Paragraphe 38

Remplacer le paragraphe 38 par le texte suivant:

38. Comme il est indiqué dans l'article 26 de la Convention, les rapports nationaux servent surtout à évaluer les mesures de mise en œuvre et leur efficacité pour atteindre les objectifs de la Convention. La publication consacrée aux perspectives mondiales de la diversité biologique est l'un des principaux documents soumis au titre de la CDB qui analysent cette mise en œuvre. Le quatrième rapport national sera utilisé pour mesurer les progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 relatif à la biodiversité ainsi que pour contribuer à la troisième édition de la publication précitée. En outre, la CDB partage les informations et les données d'expérience communiquées par le biais du Centre d'échange (CHM)¹, qui publie tous les rapports nationaux, affectés d'un code lorsque cela est possible, afin de faciliter l'analyse et la comparaison en ligne des réponses et d'appeler l'attention sur les similitudes, les différences et les enseignements tirés.

¹ D'accès public à l'adresse www.cbd.int/information/.